

Hausse de 3 milliards d'euros du déficit budgétaire français en juin



Selon Bercy, l'amélioration des recettes est liée principalement aux recettes fiscales, qui ont augmenté de 4,3 milliards, portées par la hausse de la TVA et de la taxe sur les produits pétroliers.

Ph. AFP

Le déficit budgétaire français est ressorti à 61,8 milliards d'euros en juin. Il a été porté par les recettes fiscales en hausse de 4,3 milliards. Les recettes non fiscales ont, pour leur part, reculé de 800 millions, en raison d'un moindre encaissement sur les dividendes.

Légère hausse du déficit budgétaire français en juin. Sur un an, il est passé de 58,8 milliards à 61,8 milliards, a annoncé mardi le ministère des Finances cité par l'AFP. Cette détérioration s'explique par une avance exceptionnelle de 5,4 milliards d'euros octroyée à l'Agence de services et de paiement (ASP, établissement qui verse notamment les aides agricoles européennes), « qui sera remboursée dans le courant de l'année », précise Bercy dans un communiqué. Selon le ministère, les dépenses en juin sont « en ligne avec les objectifs affichés » par la loi de Finances 2016, à 193,9 milliards d'euros. À périmètre constant, elles diminuent même de 2,2% par rapport à 2015. Les recettes se sont, pour leur part, établies à 155,1 mil-

liards contre 152,4 milliards à fin juin 2015. Cette amélioration est liée principalement aux recettes fiscales, qui ont augmenté de 4,3 milliards, portées par la hausse de la TVA et de la taxe sur les produits pétroliers (TICPE). Le ministère précise toutefois que « cette évolution est encore peu significative à ce stade de l'année », rapporte l'agence tricolore. Les recettes non fiscales ont pour leur part reculé de 800 millions d'euros, en raison « d'un moindre encaissement sur les dividendes ».

Il rappelle que celui du groupe EDF est cette année versé sous forme de titres. Cette baisse est compensée partiellement par l'augmentation des redevances d'usage des fréquences radioélectriques", suite à la vente aux enchères de la bande de fréquences dite « bande 700 MHz » aux opérateurs télécoms. Ces dernières, également qualifiées de « fréquences en or », ont été délivrées fin décembre aux quatre grands opérateurs de téléphonie mobile français par l'Arcep, gendarme français des télécoms. ■

Selon le ministère, les dépenses en juin sont « en ligne avec les objectifs affichés » par la loi de Finances 2016, à 193,9 milliards d'euros.